
Genève, 7-17 novembre 2006

PROJET DE RAPPORT DE LA GRANDE COMMISSION II

1. Aux termes de l'article 35 du Règlement intérieur de la troisième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination:

«Il est établi deux grandes commissions; leurs tâches leur sont attribuées par la Conférence et elles font rapport à cette dernière.».

2. À sa première séance plénière, le 7 novembre 2006, la troisième Conférence des Parties a décidé de confier à la Grande Commission II l'«examen de propositions concernant des protocoles additionnels à la Convention».

3. La Commission s'est réunie du [9 au 15] novembre 2006, sous la présidence de M. Carlos Antonio da Rocha Paranhos (Brésil). M. Vladimir Novokhatskiy (Fédération de Russie) a exercé les fonctions de vice-président et M. Peter Kolarov, spécialiste des questions politiques au Département des affaires de désarmement de l'ONU (Service de Genève) celles de secrétaire de la Commission.

4. À sa première séance, le 8 novembre 2006, la Commission a adopté son ordre du jour (document CCW/CONF.III/5, modifié oralement) et son programme de travail (CCW/CONF.III/7/Add.5-CCW/GGE/XV/6/Add.5).

5. Pour l'examen du point 14 de l'ordre du jour de la troisième Conférence des Parties, intitulé «Examen de propositions concernant des protocoles additionnels à la Convention», la Commission était saisie des documents suivants:

- Rapport d'activité. Quinzième session du Groupe d'experts gouvernementaux (CCW/CONF.III/7-CCW/GGE/XV/6);
- Rapport sur les travaux relatifs à la question des restes explosifs de guerre (CCW/CONF.III/7/Add.1-CCW/GGE/XV/6/Add.1);
- Rapport sur les travaux de 2006 relatifs à la question des mines autres que les mines antipersonnel (CCW/CONF.III/7/Add.2-CCW/GGE/XV/6/Add.2);
- Proposition de mandat de négociation d'un instrument juridiquement contraignant répondant aux préoccupations humanitaires suscitées par les munitions en grappe (document CCW/CONF.III/WP.1, présenté par l'Autriche, l'Irlande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Saint-Siège et la Suède);
- Observations de l'Union européenne au sujet du rapport du coordonnateur et du président des réunions d'experts militaires sur les travaux de 2006 relatifs à la question des mines autres que les mines antipersonnel (document CCW/CONF.III/WP.5, présenté par la Finlande);
- Approche intégrée des questions à régler pour assurer une protection plus efficace des civils contre les mines autres que les mines antipersonnel (document CCW/CONF.III/WP.6, présenté par la Fédération de Russie);
- [...]

6. À sa dernière séance, le [...] novembre 2006, la Commission a adopté son projet de rapport (CCW/CONF.III/CRP.xxx). Le rapport de la Commission porte la cote CCW/CONF.III/xxx.

Annexe I

Ordre du jour

Annexe II

Programme de travail

Annexe III

[...]
